

Modèle d'arrêté

Représentants de la collectivité en CST

(même modèle pour la F3SCT)

Objet : Arrêté portant désignation des représentants de la collectivité/de l'établissement au sein du Comité Social Territorial.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général de la fonction publique, et notamment les articles L252-8, R252-30, R252-32, R252-57 et R252-59;

VUE la délibération du xx/xx/2022 fixant la composition du Comité Social Territorial ;

CONSIDÉRANT le renouvellement du Conseil municipal/Conseil communautaire/Conseil d'administration... à la suite des élections de xx/xx/2026 ;

CONSIDÉRANT qu'il est de la responsabilité du Maire/du Président, en tant qu'autorité ayant pouvoir de nomination, de désigner les représentants devant siéger au Comité Social Territorial au titre du collège employeur parmi les membres de l'organe délibérant ou parmi les agents de la collectivité/de l'établissement.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1^{er}

Les représentants ci-après sont désignés pour siéger au Comité Social Territorial de la commune/de l'établissement en qualité de représentants de la collectivité.

| Membres titulaires | Membres suppléants |
|--------------------|--------------------|
| • | • |
| • | • |
| • | • |

ARTICLE 2

La Présidence du Comité Social Territorial est assurée par

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté sera publié via et transmis :

- à Monsieur le Préfet,
- aux membres du Comité Social Territorial.